

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville, le mercredi 7 décembre 2016 à 16 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Luc Cauchon, conseiller*
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10947-12-16**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2016**
4. **Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Évaluation des bâtiments pour fin d'assurances
5. **Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Refinancement règlement no. VC-399-06 – 120 400 \$
 - 5.2 Refinancement règlement no. VC-399-06 – 120 400 \$
 - 5.3 Signature d'une promesse de vente
6. **Travaux Publics**
7. **Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Demande présentée à la CPTAQ aliénation d'une partie de lot 3 256 259
 - 7.2 Mandat à la firme Urbam Conseil – projet réaménagement rue Larouche
8. **Sécurité incendie**
9. **Loisirs, culture et tourisme**
10. **Avis de motion et règlements**
11. **Comptes**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL **RÉSOLUTION NO. 10948-12-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2016 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

**4.1 ÉVALUATION DES BÂTIMENTS POUR FINS D'ASSURANCES
RÉSOLUTION NO. 10949-12-16**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont ira en appel d'offres au printemps 2017 pour le renouvellement des assurances de dommages de la municipalité;

ATTENDU QUE le document d'appel d'offres doit faire mention de la valeur des différents bâtiments municipaux et que celle-ci n'a pas été établie depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à différentes firmes pour l'obtention de la valeur de reconstruction des différents bâtiments dont la municipalité est propriétaire;

ATTENDU QUE la firme SPE valeur assurable a présenté une offre conforme et au meilleur prix;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la proposition de la firme SPE Valeur assurable, tel que présentée et totalisant la somme de 6 485 \$ plus taxes, incluant les frais de déplacement et portant le numéro de pièce P1-2016-12-07.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Robert Plante, SPE Valeur Assurable Inc., 565, 98^e rue, Saint-Georges, Québec G5Y 8G2.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 REFINANCEMENT PAR BILLET AU MONTANT DE 120 400 \$ - RÈGLEMENT NO. VC-399-06
RÉSOLUTION NO. 10950-12-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEYH ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accepte l'offre qui lui est faite de La Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 14 décembre 2016 au montant de 120 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro VC-399-06. Ce billet est émis au prix de 98.384 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

22 900 \$	1.60 %	14 décembre 2017
23 500 \$	1.70 %	14 décembre 2018
24 100 \$	1.90 %	14 décembre 2019
24 600 \$	2.00%	14 décembre 2020
25 300 \$	2.25 %	14 décembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2016

**5.2 REFINANCEMENT PAR BILLET AU MONTANT DE 120 400 \$ - RÈGLEMENT
NO. VC-399-069
RÉSOLUTION NO. 10951-12-16**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Clermont souhaite emprunter par billet un montant total de 120 400 \$:

Règlements d'emprunt n°VC-399-06	Pour un montant de \$
VC-399-06	120 400 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 120 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro VC-399-06 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou en son absence le maire-suppléant et madame Brigitte Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence le directeur général adjoint;

QUE les billets soient datés du 14 décembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	22 900 \$
2018	23 500 \$
2019	24 100 \$
2020	24 600 \$
2021	25 300 \$(à payer en 2021)
2021	0 \$ (à renouveler)

**5.3 SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE
RÉSOLUTION NO. 10952-12-16**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire se porter acquéreur d'une parcelle de terrain située sur le lot 3 256 259 au cadastre du Québec dans la Ville de Clermont, propriété de messieurs Edgar, Jean-Luc, Yvan et Stéphane Lapointe;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer la promesse de vente.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Edgar Lapointe, 1-55 rue Lapointe, Clermont (Québec) G4A 1A1, à monsieur Jean-Luc Lapointe, 15 rue des Pins, Clermont (Québec) G4A 1K6, à monsieur Yvan Lapointe, 304 rue Bisson, Lac Etchemin (Québec) G0R 1S0 ainsi qu'à monsieur Stéphane Lapointe, 3-55 rue Lapointe, Clermont (Québec) G4A 1A1.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE PRÉSENTÉE À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 3 256 259 RÉSOLUTION NO. 10953-12-16

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont désire se porter acquéreur d'une parcelle de terrain d'environ 9 ha sur le lot 3 256 259;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel des sols d'une partie du lot visé est divisé en trois secteurs, plus particulièrement, # 1 avec aucune limitation, # 3 avec des limitations assez sérieuses et # 7 avec pâturage supporté, qui restreignent la diversité des cultures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a obtenu une autorisation d'utilisation non agricole pour aménager un développement domiciliaire pour la construction résidentielle sur une partie du lot visé par l'aliénation;

CONSIDÉRANT QUE la superficie restreinte du lot ne permet pas d'y établir une production agricole;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot désirent conserver seulement la partie boisée d'un minimum de 10 hectares;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a aucun avantage pour les propriétaires actuels de conserver la partie cultivable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont pourra toujours permettre la culture sur cette partie de lot ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté ne nuira pas à l'établissement d'un nouvel usage agricole sur les lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QU'IL y aura peu d'effet sur la préservation de l'agriculture, des ressources d'eau et du sol dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de la Ville de Clermont.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Ville de Clermont appuie la présente demande pour les raisons mentionnées ci-haut et demande à la CPTAQ d'autoriser l'aliénation d'une partie du lot 3 256 259 du cadastre du Québec.

**7.2 MANDAT À LA FIRME URBAM CONSEIL – PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE LAROUCHE
RÉSOLUTION NO. 10954-12-16**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, AP-
PUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT
RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont retient les services de la firme Urbam Conseil pour le projet de réaménagement de la rue Larouche et ce conformément à son offre de services en date du 24 novembre 2016 au montant de 4 555 \$ plus les taxes applicables et portant le numéro de pièce P2-2016-12-07.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Mélanie Tremblay, 313 des Pionnières-de-Beauport, Québec G1E 0A6.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTES

12. DIVERS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10955-12-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 16 h 12.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale